### Annexe 3

# POLITIQUE SUR L'UTILISATION RESPONSABLE DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET DES OUTILS NUMÉRIQUES (NÉTIQUETTE)

Cette politique vise à responsabiliser les élèves quant à leur utilisation d'appareils électroniques et d'outils numériques au Collège Letendre. Elle permet de tirer profit de tous les aspects positifs liés à l'utilisation d'un ordinateur portable et d'autres appareils électroniques. Elle vise également à réduire les effets négatifs parfois constatés (tricherie, dérangement en classe, utilisation inadéquate).

Les termes *appareils* électroniques font référence à tout article électronique (cellulaire, tablette, dictionnaire électronique, ordinateur portable, montre intelligente, écouteurs, etc.), tandis que les termes *outils* numériques renvoient aux logiciels et aux services en ligne (portail, réseaux sociaux, etc.).

### Je participe au bon déroulement de mes cours

- 1. Mon ordinateur portable est toujours fermé en début de cours.
- 2. J'utilise mon ordinateur portable seulement lorsque l'enseignante ou l'enseignant m'y autorise.
- 3. Je ferme toujours le son de mon appareil et j'utilise des écouteurs avec fil, lorsque permis.
- 4. J'utilise mon ordinateur portable uniquement pour des travaux scolaires.

### Je prends soin du matériel

- 5. J'ai mon chargeur et mes écouteurs avec fil en ma possession en tout temps.
- 6. Je transporte mon ordinateur portable dans son étui.
- 7. Je m'assure que mon ordinateur portable est bien chargé avant mon arrivée à l'école.
- 8. Je m'assure que mon ordinateur portable est fonctionnel et je rapporte tout problème technique au service informatique.
- 9. Je m'assure d'avoir suffisamment d'espace de mémoire sur mon appareil pour l'usage pédagogique.
- 10. Je m'assure que les mises à jour de mon ordinateur portable sont bien faites à la maison.
- 11. Je ne tiens pas le Collège responsable de la perte, du vol ou du bris des appareils électroniques apportés à l'école.

#### J'utilise les appareils électroniques aux endroits et aux moments autorisés

- 12. Afin de favoriser la socialisation, les élèves de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire n'ont pas le droit d'utiliser leur ordinateur portable le matin, aux pauses et aux diners dans les cafétérias.
- 13. Les élèves de 4e et 5e secondaire peuvent utiliser leur ordinateur portable en tout temps pour des travaux scolaires ou des activités de création.
- 14. Pour les élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire, l'utilisation du téléphone cellulaire est permise seulement entre 11 h 30 et 12 h (midi) au rez-de-chaussée (cafétérias, casiers et agora) et à l'extérieur.
- 15. Pour les élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, l'utilisation du téléphone cellulaire est permise à l'heure du diner, de 12 h 10 à 13 h 25.
- 16. Pour l'ensemble des élèves, les jeux vidéo ne sont pas tolérés, en aucun temps, incluant les consoles de type « Nintendo Switch ».

## J'utilise les appareils électroniques de façon éthique Se référer à la section des infractions graves pour les numéros 17 à 27

- 17. Je m'engage à utiliser mes appareils électroniques de manière civilisée dans le respect des lois en vigueur.
- 18. Je m'engage à ne pas harceler, intimider ou humilier quiconque avec mes appareils électroniques, que ce soit par l'intermédiaire de textes, de vidéos, d'enregistrements sonores ou d'images.
- 19. Je m'engage à respecter les autres dans le monde virtuel, comme je le fais dans la vie. Je suis consciente ou conscient que je laisse toujours des traces sur le Web.
- 20. Je m'engage à ne pas consulter ni utiliser des contenus à caractère raciste, violent, sexiste ou sexuel avec mes appareils électroniques et mes outils numériques.
- 21. Je m'engage à ne pas contourner les dispositifs de sécurité et à ne pas accéder à de l'information de toute autre utilisatrice ou utilisateur sans son autorisation.
- 22. Je m'engage à ne pas divulguer mes codes d'accès, mes mots de passe ou toute autre information personnelle.
- 23. Je m'engage à ne pas effectuer de téléchargements illégaux, de copies de logiciels, protégés par des droits d'auteur.
- 24. Je m'engage à obtenir l'autorisation préalable d'une ou d'un membre du personnel avant de filmer, de photographier ou d'enregistrer au sein du Collège.
- 25. Je m'engage à ne pas filmer, photographier ou enregistrer quiconque sans son autorisation. Je m'engage également à ne pas diffuser ou partager des images d'autrui sans autorisation (droit à la vie privée, droit à l'image et respect de la personne humaine)
- 26. Je m'engage à activer ma caméra et mon microphone selon les directives de l'enseignante ou de l'enseignant.
- 27. Je m'engage à ne pas utiliser d'applications, de sites ou de documents non autorisés par l'enseignante ou l'enseignant lors d'une évaluation.